Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 03/04/2025
ID : 084-268400744-20250326-D955-DE

Département de Vaucluse

Arrondissement d'AVIGNON

N° 995

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 26 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le 26 mars à 13 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres :

- **En exercice : 17**
- **Présents : 10**
- **Votants : 14**

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de la réception en Préfecture le :
Et de la Publication le :

Étaient présents :

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD
Mesdames Marcelle ARSAC, Chantal GRABNER, Christiane JOUFFRE, Aubierge POULAIN et Françoise NICOLAÏ.
Messieurs Xavier MARQUOT, Alain DURAND, Olivier CALAY-ROCHE et Armand BEGUELIN.

Étaient absents excusés :

Messieurs Jonathan ARGENSON, Christian COSTE et Michel COMMUNAL.

Mesdames Joëlle EICKMAYER, Catherine GASPA, Marie-Paule ZIMMERMANN et Eliane DELOY.

Pouvoirs :

Mme GASPA donne pouvoir à Mme ARSAC
Mme DELOY donne pouvoir à Mme POULAIN
Mme ZIMMERMANN donne pouvoir à Mme GRABNER
M. COSTE donne pouvoir à M. CALAY-ROCHE

MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 03/04/2025
ID : 084-268400744-20250326-D955-DE

LA SEANCE SE POURSUIT

Vu la délibération en date du 13 octobre 2021 portant constitution de la commission permanente d'aide sociale facultative;

Vu la délibération en date du 24 septembre 2024, portant délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Président, et en son absence ou empêchement, à la Vice-présidente ou le cas échéant au Vice-président délégué, notamment en matière d'attribution des prestations conformément à l'article R123-2 du Code de l'action sociale et des familles ;

Il s'avère donc nécessaire de mettre à jour la composition de la commission permanente d'aide sociale facultative, comme suit :

- M. le Président, Yann BOMPARD, suppléé en cas d'absence ou empêchement par la Vice-présidente, ou le cas échéant par le Vice-président délégué, Président de la commission.
- Monsieur Armand BEGUELIN, Madame Chantal GRABNER et Madame Marcelle ARSAC en tant que membres élus ;
- Mesdames Marie-Paule ZIMMERMANN, Françoise NICOLAI et Monsieur Alain DURAND en tant que représentants des Associations.

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré,
le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour de la composition permanente d'aide sociale facultative, au niveau de sa présidence.
- **DESIGNE** :
  M. le Président, Yann BOMPARD, suppléé en cas d'absence ou empêchement par la Vice-présidente, ou le cas échéant par le Vice-président délégué, Président de la commission.
  Monsieur Armand BEGUELIN, Madame Chantal GRABNER et Madame Marcelle ARSAC en tant que membres élus ;
  Mesdames Marie-Paule ZIMMERMANN, Françoise NICOLAI et Monsieur Alain DURAND en tant que représentants des Associations.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Chantal GRABNER

Suivent les signatures pour copie conforme,
Le Président du CCAS,
Yann BOMPARD,

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
VILLE d'ORANGE 84100

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.